Des militantes pour la paix font jurisprudence

Partage international n° 98 – Octobre 1996

En juillet dernier, l'acquittement de quatre militantes pour la paix comparaissant pour avoir provoqué des dommages évalués à plus de 1,5 millions de livres sterling sur un avion de combat, qu'elles avaient frappé à coups de marteau, aura fait jurisprudence en Grande-Bretagne. Ces femmes ont spontanément avoué s'être attaquées à cet appareil Hawk, à la base britannique de l'Aérospatiale de Preston, où il se trouvait avec 24 autres avions semblables, attendant d'être exporté vers l'Indonésie, où les militaires détiennent le pouvoir. Exprimé à la majorité, le verdict a approuvé le point de vue des défenseurs des protestataires, selon lequel l'exportation de cet avion bafouait totalement les condamnations répétées des Nations unies à l'encontre des attaques indonésiennes sur le Timor Oriental.

Les militantes ont fait valoir qu'elles avaient *« une excuse légale pour désarmer le Hawk ZH955, car elles avaient utilisé une force raisonnable pour empêcher un crime ».* Elles ont cité la législation britannique et internationale contre le génocide.

Trois des quatre femmes se sont présentées elles-mêmes devant la cour. Parmi les témoins cités par la défense se trouvaient des journalistes, des militants pour la paix, et des représentants des rebelles du Timor Oriental.

Sources : The Guardian, Grande-Bretagne
Thématiques : femmes, politique
Rubrique : Tendances